



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage



# LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2005-2006

Volume 1

Programmes d'appui aux langues officielles

Canada 

---

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2007

ISBN 978-0-662-49875-9

N° de catalogue CH10-2006



*L'honorable Josée Verner  
Ministre de la Coopération  
internationale et ministre  
de la Francophonie et des  
Langues officielles*

## MESSAGE DE LA MINISTRE

La dualité linguistique est au cœur de l'identité canadienne. Les actions déployées par notre gouvernement en vue de la renforcer reflètent à la fois notre volonté de maintenir la coexistence des deux grandes collectivités linguistiques de notre pays et celle de tirer pleinement profit des atouts qu'elle offre pour le développement du Canada.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai eu l'honneur de rencontrer des Canadiens qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que des partenaires de la promotion de la dualité linguistique canadienne. Chaque fois, je suis ressortie non seulement impressionnée par la solidarité, le dynamisme et la détermination qui les caractérisent, mais aussi motivée plus que jamais à travailler avec eux pour favoriser l'essor de leurs communautés et renforcer notre dualité linguistique.

Depuis le début de son mandat, le nouveau gouvernement du Canada multiplie les efforts pour jeter les fondations d'un Canada plus fort, plus prospère et plus uni. Et à titre de ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, je sais très bien que nous atteindrons cet objectif seulement si nous permettons à tous les citoyens de vivre et de s'épanouir en français comme en anglais, et ce, peu importe où ils vivent sur notre vaste territoire.

À cet égard, nous avons redoublé d'efforts pour renforcer notre collaboration avec nos partenaires clés provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec nos partenaires associatifs.

Dès mon arrivée, je me suis fait un point d'honneur de signer avec chaque province et territoire des ententes bilatérales en éducation qui nous permettront d'investir sur quatre ans pas moins d'un milliard de dollars, ce qui représente un sommet inégalé. De plus, nous avons conclu avec les représentants des provinces et territoires d'importantes ententes bilatérales en matière de services dans la langue de la minorité, qui représentent près de 64 millions de dollars sur quatre ans.

Notre gouvernement continue aussi d'appuyer directement les organismes sans but lucratif qui représentent les communautés de langue officielle en

situation minoritaire. En fait, les enveloppes financières prévues à cet effet ont été augmentées de 11 % comparativement aux ententes précédentes.

Ces ententes sont un pas important dans la bonne direction. En partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les forces vives des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, nous allons poursuivre sur cette lancée et conjuguer nos efforts pour donner à tous les francophones et les anglophones de ce pays les meilleurs programmes et services possibles en matière de langues officielles.

Je tiens également à souligner l'importance que revêtent pour notre gouvernement les jeunes, qui apportent certainement un souffle nouveau à l'utilisation des deux langues officielles partout au pays.

À titre de ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, j'entame la prochaine année avec la volonté de donner une nouvelle vigueur aux efforts pour promouvoir et renforcer la francophonie canadienne ainsi que nos langues officielles, qui sont l'un des principaux atouts du Canada d'aujourd'hui et de demain.



Josée Verner

# TABLE DES MATIÈRES

## VOLUME 1 : PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

MESSAGE DE LA MINISTRE .....	i
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE .....	2
Vie communautaire .....	2
Collaboration avec le secteur communautaire .....	2
Jeunesse Canada au travail .....	6
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité .....	6
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) .....	7
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ .....	8
Collaboration intergouvernementale .....	8
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique .....	11
MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES .....	13
Promotion de la dualité linguistique .....	13
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE .....	16
Collaboration intergouvernementale .....	16
Collaboration avec le secteur non gouvernemental .....	18
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique .....	19
Jeunesse Canada au travail .....	19
COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL .....	20
Renforcement de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .....	20
Sensibilisation, coordination, reddition de comptes .....	21
Concertation interministérielle en région .....	22
DIFFUSION ET PROMOTION DE LA RECHERCHE .....	24
Sondage sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles .....	24
Programme conjoint de recherche et de diffusion lié aux langues officielles .....	24
Recherche en cours : migration interprovinciale – les anglophones du Québec .....	25
Diffusion et mise en commun des connaissances .....	25
GESTION DES PROGRAMMES .....	26
Vérifications de bénéficiaires .....	26
Services aux agents de programme .....	26
Annexe A.I	
DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES .....	27
Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2005-2006 .....	27
Répartition des dépenses par province et territoire, 2005-2006 .....	28
Dépenses en éducation, 2005-2006 .....	29
Annexe A.II	
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES – RÉSULTATS VISÉS ET VOLETS DE PROGRAMME .....	30



## DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

*Au Canada, près de deux millions de personnes vivent au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à l'échelle du pays. En 2005-2006, Patrimoine canadien a investi près de 232,3 millions de dollars et collaboré avec près de 400 organismes du milieu, 16 institutions fédérales ainsi que les provinces et territoires et ce, au bénéfice de ces communautés.*

1

### CE QU'ON VISE :

Contribuer à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et les appuyer dans leurs efforts d'améliorer leur capacité de vivre dans leur propre langue et de participer pleinement à la société canadienne.

### ■ VIE COMMUNAUTAIRE

Le volet *Vie communautaire* du Programme Développement des communautés de langue officielle a pour but de permettre au gouvernement fédéral de travailler avec des partenaires pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir.

En 2005-2006, Patrimoine canadien a consacré près de 53 millions de dollars à ce volet.

### ■ COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

L'exercice 2005-2006 a été marqué par la création d'un nouveau cadre de collaboration inspiré de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire. Puisant parmi les pratiques exemplaires issues des communautés depuis 1994, ce cadre définit la collaboration souhaitée au-delà de l'appui financier direct aux organismes communautaires et délimite les responsabilités du Ministère et de la communauté.

2

### CE QU'ON LIVRE :

- Collaboration avec le secteur communautaire pour soutenir les initiatives et infrastructures de développement communautaire;
- Collaboration intergouvernementale afin d'améliorer l'offre de services dans la langue de la minorité;
- Partenariat avec diverses institutions fédérales et des communautés de langue officielle en vue de supporter leur développement;
- Soutien à la mise en œuvre de projets d'emplois pour les jeunes.

3

### CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

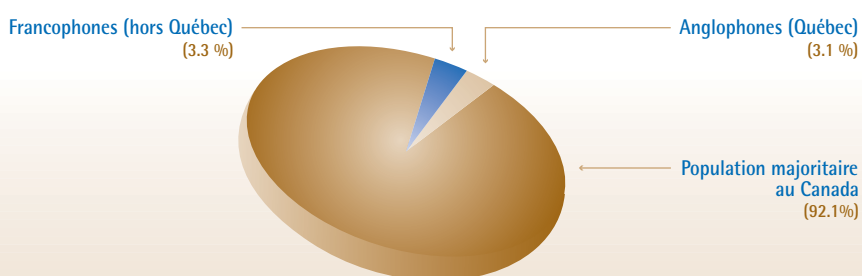
- La circulation des livres en français à l'Île-du-Prince-Édouard a connu une hausse phénoménale;
- Tenus à Winnipeg en juillet, les Jeux de la francophonie canadienne 2005 ont rassemblé 855 jeunes francophones et francophiles de 15 à 18 ans de partout au pays, et accueilli plus de 5 000 visiteurs;
- Pour contrer l'exode des jeunes du Nord-Ouest de l'Ontario, le projet *Techno Nord-Ouest* offre aux jeunes des séances de formation sur le leadership et la consolidation d'équipe;
- Nouvellement en onde, la *Radio Nord-Est* à Saint Paul, en Alberta, est unique en son genre puisqu'elle a vu le jour sous forme de coopérative entre les divers intervenants de la région;
- 352 jeunes ont pu acquérir des expériences de travail enrichissantes au sein des CLOSM grâce au programme *Jeunesse Canada au travail*.

## Nouveaux Accords de collaboration

Voilà plus de trente ans que le gouvernement du Canada collabore avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les Ententes Canada-communauté ont graduellement amené Patrimoine canadien et le mouvement associatif de chaque province et territoire vers une plus grande prise en charge du développement par la communauté. Les nouveaux Accords de collaboration poursuivent dans cette voie et visent à concerter tous les architectes de ce développement. Plus particulièrement, ils reconnaissent le rôle crucial des bénévoles et des réseaux associatifs dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés; ils officialisent la longue relation de collaboration entre les parties et précisent les résultats qu'elles souhaitent atteindre. Les nouveaux Accords visent à améliorer la gouvernance en définissant les rôles et les responsabilités de part et d'autre, tout en

## Proportion des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), relativement à la population canadienne totale du Canada, 2001

Les francophones vivant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire constituent 3,3 % de la population totale du Canada. Les anglophones en situation minoritaire représentent quant à eux 3,1 % de la population canadienne.



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, basée sur les données du Recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %. La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada.

## Saviez-vous qu'en 2006...

- 92 % des Canadiens et Canadiennes vivant en situation linguistique minoritaire mentionnent que l'avenir de leur collectivité minoritaire leur tient à cœur et 91 % se disent prêts à contribuer à la survie de leur langue et de leur culture.
- Le taux de satisfaction des Canadiens et Canadiennes vivant au sein des communautés linguistiques minoritaires quant aux services d'éducation dans leur langue, dans leur milieu s'est amélioré par rapport à 2002, passant de 79,9 % à 85,7 % pour l'enseignement primaire et secondaire et de 77,6 % à 79,8 % pour l'enseignement et la formation postsecondaires.
- 73,8 % des francophones et anglophones vivant en situation linguistique minoritaire se disent satisfaits des services offerts dans la langue de la minorité dans

leur région. Les trois secteurs d'activités où on observe le plus haut taux de satisfaction sont les médias et communications, l'enseignement et la formation postsecondaires et l'enseignement primaire et secondaire.

- 71 % des Canadiens et Canadiennes estiment que les services gouvernementaux (fédéraux, provinciaux, municipaux) devraient être offerts en anglais et en français d'un bout à l'autre du pays comparativement à 66,5 % en 2002. De plus, on remarque qu'une très forte proportion de jeunes Canadiens de 18 à 30 ans, soit 90 %, sont de cet avis.

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, données tirées des sondages GPC Int. 2002 et Decima Research 2006, Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada.

laissant à chacun le soin d'établir et de maintenir ses cadres de travail.

Ces Accords encadrent les investissements de Patrimoine canadien au titre de la collaboration avec le secteur communautaire jusqu'en 2009. Ils rappellent le besoin d'un dialogue constructif et efficace, et présentent les mécanismes et les conditions nécessaires à la sélection des interventions les plus porteuses d'avenir. Cela suppose la mise en place d'un processus de concertation pour fixer les priorités de développement, tout en respectant les règles d'imputabilité ministérielles et de représentativité communautaire. Ce faisant, ils interpellent le secteur communautaire à identifier des résultats concrets, à présenter une vision structurée et réaliste des besoins, et à solliciter la concertation et la participation d'autres partenaires. Pour sa part, Patrimoine canadien est appelé à promouvoir le projet de société des communautés au sein de l'appareil gouvernemental fédéral ainsi qu'auprès des autres paliers de gouvernement avec lesquels les communautés transigent.

## Animation et développement communautaire

En plus d'appuyer ces activités de développement et de concertation, Patrimoine canadien a soutenu diverses activités de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) ce qui a permis d'identifier les priorités de développement pour l'avenir. Parmi les priorités identifiées par les membres, il convient de souligner le besoin de renforcer la participation active et le développement des compétences du secteur bénévole et communautaire des communautés francophones et acadienne afin de favoriser la vitalité des communautés francophones et acadienne.

Grâce à son initiative de sensibilisation *Heritage Stewardship and Awareness*

*Training*, le *Quebec Anglophone Heritage Network* a offert des ateliers gratuits à 250 personnes dans quatre régions de la province. Ces ateliers mettent en lumière les mécanismes juridiques visant à protéger le patrimoine de la communauté anglophone du Québec. Le guide qui accompagne l'atelier, intitulé *Bright Futures Begin in the Past*, est disponible sur le site Internet de l'organisme.

Dans le domaine des soins de santé, le *Committee for Anglophone Social Action* de Gaspésie a collaboré avec quatre autres associations régionales desservant les communautés anglophones dans l'Est du Québec. Ensemble, ces intervenants ont recensé les services présentement offerts dans la région et ceux qui nécessitent un déplacement. Les résultats contribueront à faciliter l'accès des anglophones de communautés isolées ou rurales.

Le secteur communautaire en Ontario a procédé en 2005-2006 à une importante restructuration. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est née de la fusion, de l'Association canadienne-française de l'Ontario et de la Direction de l'entente Canada-communauté Ontario. L'AFO a pour objectif de devenir un organisme de représentation politique et de concertation plus représentatif. Elle cherche à réduire le taux d'assimilation et à augmenter les taux de transmission linguistique et culturelle en vue de favoriser la pérennité de la collectivité francophone en situation minoritaire en Ontario.

Par ailleurs, l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles de l'Ontario, parrainée par le Centre des jeunes francophones de Toronto, a été créée. L'Union fournit une voix et un cadre de concertation unique, de façon à mieux représenter les intérêts de cette communauté auprès des instances décisionnelles.



Une initiative particulière cible les jeunes du Nord-Ouest de l'Ontario en vue de contrer l'exode des jeunes francophones de cette région. En sa troisième année d'existence, le projet *Techno Nord-Ouest* propose un modèle de développement communautaire axé sur la formation de jeunes experts en leadership communautaire et en technologie. Par l'entremise de son financement à l'instigateur du projet, l'Association des

## Collaboration resserrée entre l'Ouest et le Nord

Dans le cadre de chacun des Accords de collaboration signés avec les communautés francophones de l'Ouest et des territoires, une clause spécifique porte sur la collaboration interprovinciale et interterritoriale.

francophones du Nord-Ouest de l'Ontario, Patrimoine canadien a permis, en 2005-2006, à près de trente jeunes de suivre des séances de formation sur le leadership et la consolidation d'équipes.



## Jeux de la francophonie canadienne 2005

Tenus à Winnipeg, les Jeux de la francophonie canadienne 2005 ont rassemblé 855 jeunes francophones et francophiles de 15 à 18 ans de partout au pays. Les participants ont démontré leurs talents dans des activités sportives, artistiques et de coopération et ont pu suivre, pour la première fois, une formation touchant les fondements du leadership. En somme, les Jeux se sont révélés une manifestation de sentiments de fierté et d'appartenance à la langue et à la culture françaises qui a accueilli plus de 5 000 visiteurs.

## Culture

À l'échelle nationale, l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne contribue au développement et au rayonnement des communautés francophones en situation minoritaire. Les signataires sont des institutions fédérales – notamment le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des arts, la Société Radio-Canada, l'Office national du film, Patrimoine canadien, et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), organisme porte-parole du monde artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes. Une rencontre de mise à jour s'est tenue le 28 septembre 2005 sous une forme renouvelée. Les conférences et les échanges ont permis de dégager des pistes de réflexion qui alimenteront les travaux des organismes signataires de l'Entente.

La FCCF pilote également le projet de positionnement du secteur culturel dans les communautés. L'objectif est de consolider les partenariats existants, de sensibiliser de nouveaux partenaires, de diversifier les appuis financiers et d'accroître le réseau d'appui du secteur culturel au sein des communautés. Les artistes pourront ainsi

rentabiliser leur visite dans une région ou une province qui, elle, profitera d'activités culturelles plus nombreuses.

La Fédération se consacre par ailleurs à resserrer les liens entre le milieu des arts et de la culture et celui de l'éducation. Les organismes relevant de la Fédération ont cerné les enjeux pour chacune des disciplines afin d'améliorer l'offre et la qualité de l'éducation artistique et des activités culturelles en français dans les écoles en milieu minoritaire. Des initiatives de consultation et de concertation ont été menées de façon plus ciblée en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

À l'échelle des provinces, plusieurs initiatives ont effectivement été mises de l'avant durant l'exercice par des organismes à vocation culturelle.

Le 100 Nons, au Manitoba, est un organisme sans but lucratif qui veille depuis plus de 35 ans au développement des artistes débutants, assurant la relève musicale francophone. En 2005-2006, l'organisme a mis au point du matériel didactique, a vu au développement et à la promotion des services d'ateliers et de dépistage auprès des élèves de plus de 60 écoles et de la clientèle d'une vingtaine de comités culturels en plus d'outiller 14 formateurs pour intervenir auprès de jeunes artistes en herbe.

Également dans l'Ouest canadien, l'Association communautaire fransaskoise a créé la Coalition pour la promotion de la langue française et de la culture francophone en Saskatchewan. La Coalition réunit des partenaires issus des secteurs communautaire, gouvernemental et privé. Elle a innové avec une campagne quinquennale de promotion et de valorisation de la langue et de la culture françaises en Saskatchewan, à laquelle elle a donné le coup d'envoi le 7 mars 2006. Le spectacle de lancement *Francofièvre* réunissait des

talents locaux et des groupes de renom et a attiré plus de 1 500 jeunes francophiles et francophones de la Saskatchewan.

En Nouvelle-Écosse, la Société acadienne de Clare a organisé le premier Festival de la parole, qui s'est déroulé dans la communauté de la Baie Sainte-Marie. Des conteurs et écrivains du Québec, de la Louisiane, des Îles-de-la-Madeleine et des autres provinces de l'Atlantique se sont mêlés à ceux et celles



de la région. Des ateliers, des soirées de contes et des visites scolaires ont permis à la communauté acadienne de présenter ou d'entendre des contes traditionnels ou contemporains, des légendes et des histoires du passé.

## Communications

Le Ministère a financé un projet qui a permis la concertation des médias minoritaires sur l'avenir et les enjeux du secteur des communications. Différents acteurs tels que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, l'Alliance des radios communautaires (ARC) du Canada, l'Association de la presse francophone (APF) ainsi que la télévision éducative et culturelle de l'Ontario français (TFO) se sont rencontrés pour élaborer un plan d'action unifié du secteur pour les cinq prochaines années et rédiger un mémoire de positionnement du secteur des communications. C'est grâce

à des outils tels que ceux qui ont été développés que le secteur des communications peut offrir aux citoyens qui vivent en situation minoritaire, des émissions de télévision et de radio ainsi que des journaux répondant à leurs besoins.

Patrimoine canadien a contribué à financer le processus d'implantation de la Radio Nord-Est à Saint-Paul, en Alberta. Cette nouvelle radio, unique en son genre, a vu le jour sous forme de coopérative entre les divers intervenants de la région.

## ■ JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Cette initiative de Patrimoine canadien permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'acquérir une expérience pratique liée à leur domaine d'études, ou d'explorer des possibilités de carrière dans des secteurs où les deux langues officielles sont nécessaires.

Pour l'exercice 2005-2006, Patrimoine canadien a investi plus de 3,5 millions de dollars dans ce programme créant 908 emplois d'été et 16 stages en milieu de

travail. Ces activités permettent aux jeunes de travailler dans leur langue première dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire ou dans leur langue seconde dans un contexte majoritaire.

Des 908 emplois créés, 352 soutiennent les objectifs des programmes Développement des communautés de langue officielle dont voici la répartition pour l'exercice 2005-2006.

Travailler dans la première ou la deuxième langue officielle, dans une CLOSM.....	250 emplois
Contrer l'exode des CLOSM .....	67 emplois
Intégrer les jeunes nouveaux arrivants francophones à la CLOSM d'accueil.....	35 emplois
<b>Total .....</b>	<b>352 emplois</b>

## ■ COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

La Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité vise à aider les gouvernements à

fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour ce faire, dans la langue de la communauté minoritaire.

L'année 2005-2006 a vu débuter un nouveau cycle d'ententes qui couvre la période 2005-2009 selon un nouveau cadre de collaboration qui met davantage l'accent sur la reddition de comptes.

### Stratégie, mesure et cohérence

Le financement à coûts partagés se réalise dans le cadre d'ententes pluriannuelles de collaboration conclues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces ententes sont assorties de plans d'action visant à améliorer les services aux communautés minoritaires. Des contributions spéciales peuvent s'ajouter à ces investissements pour permettre la réalisation de projets spéciaux de nature ponctuelle.

### Conférence ministérielle sur les affaires francophones

La Conférence ministérielle sur les affaires francophones s'est tenue à Regina. À cette occasion, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le gouvernement du Canada ont souligné dix ans de collaboration dans la promotion de la francophonie canadienne et le renforcement de la dualité linguistique au Canada. La Conférence a adopté un plan stratégique qui vise, entre autres priorités, à



Association franco-yukonnaise.

faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement de la petite enfance, à renforcer l'espace francophone, à accroître l'accès à des services de santé de qualité en français et à soutenir le développement culturel francophone. Au cours de la conférence, les ministres ont également pris acte d'une recherche sur l'impact des actions des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de francophonie.

### Appui au développement de l'offre de services dans la langue de la minorité

Durant l'exercice 2005-2006, plusieurs provinces ont signé des ententes relatives à l'offre de services en français.

Parmi celles-ci, l'Alberta a conclu une entente pluriannuelle de 2,3 millions de dollars, s'échelonnant jusqu'en 2009, pour desservir la population francophone. Selon des enquêtes menées en 2005, près de 80 % des francophones en Alberta reconnaissent l'importance d'avoir accès à des services en français, particulièrement dans les domaines de la petite enfance et de la santé. Parmi les projets d'importance en matière de santé, notons le dévoilement, en 2006, d'un site Internet à l'intention du grand public, des professionnels, ainsi que des organismes et établissements de santé et la diffusion de capsules-santé.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'entente signée couronne les efforts déjà investis dans la province depuis quelques années pour desservir la communauté francophone. Le service de bibliothèque en français constitue probablement l'exemple le plus éloquent de retour sur l'investissement. En effet, en 1989, ce service était quasi inexistant à l'Île-du-Prince-Édouard et seulement 818 livres en français étaient en circulation dans la seule bibliothèque francophone de la province. En 2002-2003, on comptait 57 485 livres en français en circulation dans les trois bibliothèques francophones de la province,

et ses 13 bibliothèques anglophones possédaient une collection d'ouvrages en français. Ainsi, la circulation a connu une hausse phénoménale et plus d'ouvrages en français continuent d'augmenter la collection. Il est intéressant de noter que l'an dernier, les bibliothèques francophones ont été les seules où l'on a constaté une augmentation de la circulation des ouvrages dans cette province.

Par suite de l'adoption de la *Loi sur les services en français en Nouvelle-Écosse* en décembre 2004, le gouvernement provincial a établi en 2005 un plan stratégique de mise en application. Ce plan désigne les ministères et organismes qui doivent offrir des services en français et a défini des normes et des plans d'action afférents afin de mieux desservir la population francophone.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le centre scolaire et communautaire des Grands-Vents a ouvert ses portes à St. John's. Ce lieu de rencontre rassemble les francophones de tout âge qui prennent part à des activités sociales, culturelles, sportives et éducatives en français. Plus tard, était inaugurée au même endroit la seule garderie francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, source d'appui aux familles francophones pour transmettre leur langue et leur culture à leurs enfants dans un contexte ludique et éducatif.

### ■ PARTENARIAT INTERMINISTÉRIEL AVEC LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE (PICLO)

Le PICLO est une initiative de Patrimoine canadien qui vise à faciliter l'intégration durable des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à la clientèle régulière des organismes fédéraux. Au 31 mars 2006, les investissements cumulatifs du PICLO depuis 2000 s'élevaient



à quelque 74,9 millions de dollars, dont 21,9 millions avaient été investis par Patrimoine canadien.

Jusqu'à présent, les interventions ont été principalement dans les domaines du développement économique, du tourisme, de la mise en valeur du patrimoine, des arts et de la culture, de la santé, du développement des ressources humaines, notamment en alphabétisation, et de l'immigration.

Plus de 60 programmes fédéraux ont servi de mécanismes d'appui au développement des CLOSM dans le cadre du PICLO. Les organismes sont encouragés à établir des relations de travail avec les CLOSM dans chaque province et territoire. On leur demande aussi de cibler particulièrement les communautés dans le Nord, dans l'Ouest, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.



## ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

*En 2005-2006, Patrimoine canadien a investi 179,4 millions de dollars afin d'offrir aux Canadiens et Canadiennes d'expression française et anglaise en situation minoritaire un enseignement de qualité dans leur langue. Les initiatives s'adressent ainsi aux francophones à l'extérieur du Québec et aux anglophones du Québec.*

### ■ COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Le Ministère et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] entretiennent des relations de longue date – celles-ci remontent à 35 ans – dans le domaine de l'enseignement des langues officielles. En 2005-2006, le Ministère et le CMEC ont renouvelé le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité*

*et à l'enseignement de la langue seconde, lequel sera en vigueur jusqu'en 2008-2009. Ce Protocole régit la collaboration entre le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial en matière d'éducation dans les langues officielles. Près de 1,1 milliard de dollars seront versés par le gouvernement fédéral au cours des quatre prochaines années, dont 108 millions environ pour la mise en œuvre*

1

#### CE QU'ON VISE :

Offrir aux Canadiens et Canadiennes en situation minoritaire la possibilité de suivre, dans leur langue, un enseignement de qualité comparable à celui qui est offert à la majorité.

2

#### CE QU'ON LIVRE :

- Développement et soutien de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité;
- Promotion auprès des ayants droit de l'enseignement du français langue première;
- Recrutement, formation et perfectionnement des enseignants en milieu minoritaire;
- Enrichissement de la vie culturelle des élèves par des activités artistiques;
- Offre de services pédagogiques visant à améliorer les compétences des élèves en langue première;
- Accès aux études postsecondaires au moyen de nouvelles technologies.

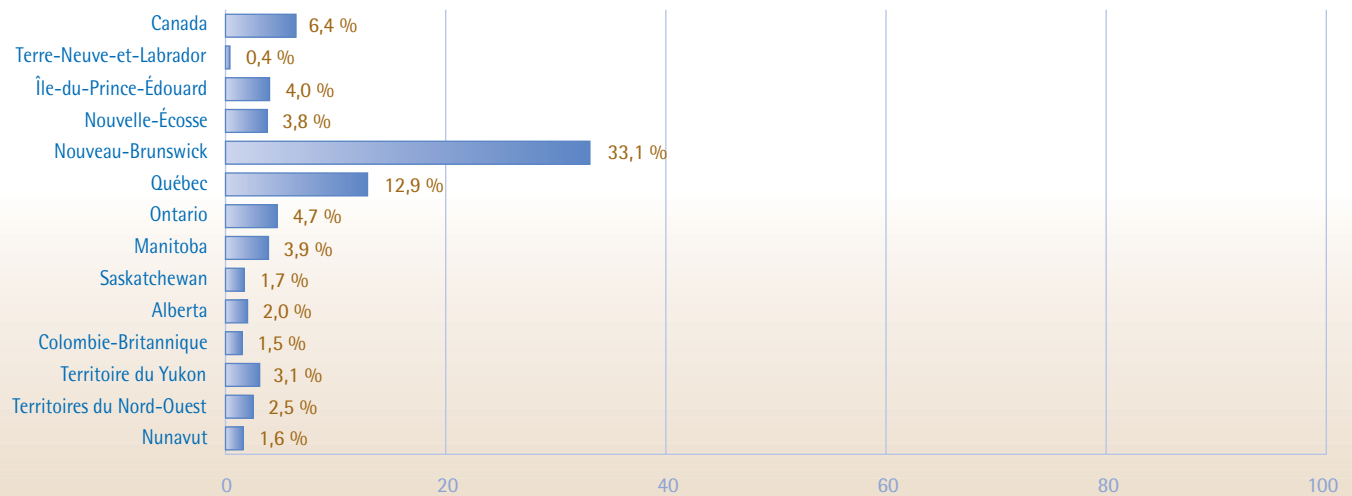
3

#### CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- TFO, la chaîne de télévision éducative et culturelle de l'Ontario français, co-produit la série jeunesse *Je vis ta vie*, lauréat du Prix du multiculturalisme aux Gémeaux de 2005;
- Le Passeport francophone communautaire a donné la chance en 2005 à 315 élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique de participer à des colonies de vacances dont les activités se déroulent en français;
- L'île-du-Prince-Édouard a annoncé la construction d'un centre scolaire-communautaire dans la région de Prince-Ouest et prévoit accueillir quelque 100 élèves des communautés acadiennes et francophones de cette région en janvier 2007;
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, la deuxième école francophone vient d'ouvrir ses portes. L'école Boréale à Hay River est en mesure d'accueillir 110 élèves, de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année;
- Les enseignants de français à l'échelle du pays pourront bientôt profiter d'une trousse de formation en communication orale, de même que d'une trousse de formation sur les stratégies en matière de lecture et d'écriture.

## Proportion des communautés de langue officielle en situation minoritaire selon la province/territoire, Canada, 2001

Ce tableau indique que les francophones et les anglophones vivant en situation linguistique minoritaire au Canada représentent 6,4 % de la population totale du Canada. On constate que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick représente 33,1 % de la population totale de la province. Les anglophones du Québec représentent quant à eux près de 13 % de la population totale du Québec et les Franco-Ontariens 4,7 % de la population totale de l'Ontario.



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, février 2004, basée sur les données du Recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %. La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada.

de bourses de langue et de programmes de moniteurs de langue, et 911,5 millions dans le cadre d'ententes bilatérales avec chaque province et territoire.

### Ententes bilatérales

La ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles a signé avec les 13 provinces et territoires des ententes bilatérales assorties de plans d'action. Il s'agit d'ententes à frais partagés. Pour chaque dollar investi, les provinces et territoires investissent une somme équivalente. Des 911,5 millions de dollars que Patrimoine canadien s'est engagé à verser, 656 millions de dollars seront consacrés au maintien et à l'amélioration des programmes réguliers d'enseignement des provinces et territoires. De plus, des sommes de 153,3 millions et 102,2 millions,

respectivement, sont consacrées à l'appui des stratégies additionnelles relativement à des enjeux particuliers quant à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde.

À cette fin, chaque gouvernement provincial et territorial a élaboré des plans d'action pluriannuels qui font partie intégrante de son entente bilatérale. Ces plans d'action précisent de quelles façons ces sommes seront dépensées.

Les ententes intergouvernementales prévoient également des mécanismes de consultation avec les principaux intervenants du secteur de l'éducation et un cadre d'imputabilité qui permettra aux deux paliers de gouvernement de mieux communiquer au public les résultats de cette collaboration.

### Promotion de l'accès et intégration

Plusieurs initiatives dans ce domaine ont reçu l'appui de Patrimoine canadien. Ce secteur d'investissement a pour objectifs d'augmenter le nombre d'élèves ayant droit fréquentant les écoles primaires, de les maintenir dans le système scolaire minoritaire au secondaire et de favoriser le recrutement des élèves issus des familles exogames. Au Québec, le maintien et/ou l'augmentation des effectifs scolaires, particulièrement en région, sont visés. Dans l'Ouest canadien, la Saskatchewan a amorcé en 2005-2006 l'établissement d'ici 2009 de onze programmes d'intégration et de onze maternelles en français langue première. Ces initiatives servent à préparer les enfants à l'école française en les intégrant au système francophone dès leur jeune âge. On s'attend à une hausse des inscriptions dans

les écoles de langue française grâce à ces programmes, ainsi qu'au maintien d'un plus grand nombre d'élèves dans le système francophone.

Au Manitoba, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, par l'entremise de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), a mis en place une initiative visant l'augmentation de la participation des ayants droit à l'école francophone, pour qu'elle passe de 33 p. 100 à 36 p. 100 d'ici 2009. Cette nouvelle approche cible de manière particulière les foyers interlinguistiques où les cultures française et anglaise se côtoient. Une étude de marché entend cerner les raisons qui motivent les parents à inscrire ou à ne pas inscrire leurs enfants à l'école française. Les résultats orienteront les efforts de promotion des programmes et services.

Par ailleurs, le projet *Passeport francophone communautaire* assure la rétention des élèves dans les écoles secondaires du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et favorise le développement du sentiment d'appartenance à la communauté. Ce projet encourage les élèves à participer à une variété d'activités de développement de la communauté francophone en cumulant des points de participation qui permettent de participer à des voyages éducatifs qui contribuent à briser l'isolement linguistique et géographique. Ainsi, des élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année participent en nombre croissant à des colonies de vacances en Colombie-Britannique et en Saskatchewan où les activités se déroulent en français. Au total, 315 élèves ont participé en 2005-2006, comparativement à 295 l'année précédente. De plus, 15 élèves de 10<sup>e</sup> année ont pris part à la seconde édition d'un programme d'échange de cinq semaines avec le Québec.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'école francophone Boréale à Hay River ouvre ses portes. Ce deuxième établissement d'enseignement en français langue première

dans les Territoires peut accueillir 110 élèves, de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année.

### Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire

Les investissements dans ce secteur d'activités visent à maintenir au sein des systèmes d'éducation minoritaires le plus grand nombre possible d'élèves. Le Ministère a contribué à élaborer des programmes, approches et ressources pédagogiques adaptées, des initiatives d'enrichissement culturel et d'enracinement communautaire des écoles et à mettre en place des initiatives de revitalisation du secondaire. De plus, ces investissements ont permis de mettre à contribution des nouvelles technologies de communication et d'améliorer l'évaluation des compétences des élèves.

Les provinces de l'Atlantique ont également été actives dans ce secteur. C'est au Nouveau-Brunswick que s'ouvrait en 1978 le premier centre scolaire-communautaire du pays. Ce dernier, le Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton, fait présentement l'objet d'un agrandissement, de même que le Centre

scolaire-communautaire Samuel-de-Champlain, à Saint John. La ministre de la Francophonie et des Langues officielles a participé au lancement des travaux d'agrandissement du Centre scolaire communautaire Sainte-Anne, dont les rénovations devraient être terminées en 2008.

L'Île-du-Prince-Édouard a, pour sa part, amorcé la construction d'un centre scolaire-communautaire dans la région de Prince-Ouest dont l'ouverture est prévue au début 2007. Celui-ci permettra de répondre aux besoins en matière d'enseignement en français, de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, de quelque 100 élèves des communautés acadiennes et francophones de cette région. Il fera partie du réseau d'une vingtaine de centres répartis à l'échelle du pays, lesquels jouent un rôle crucial dans l'essor de la langue et la culture françaises au Canada.

Terre-Neuve-et-Labrador offre des services spécialisés en vue d'améliorer les résultats des élèves des écoles de français langue première. Ceux-ci prennent la forme de services de personnes-ressources, de ressources supplémentaires et d'équipement pédagogique.



À l'occasion du lancement des travaux d'agrandissement du Centre communautaire Sainte-Anne, Josée Verner et Bernard Lord, premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick.

## Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement

Les projets appuyés touchent le recrutement et la formation de personnel enseignant et de spécialistes, ainsi que l'intégration des nouvelles technologies aux pratiques d'enseignement.

Au Nunavut, une commission scolaire a été mise sur pied pour gérer la seule école francophone, l'école des Trois-Soleils. Cette mesure permettra à la communauté francophone de progressivement prendre en charge la pleine gestion de ses responsabilités en matière d'éducation, avec l'aval du ministère de l'Éducation du Nunavut. Les ayants droit francophones au Nunavut se chiffrent à près de 400 personnes, dont une bonne partie utilisent l'anglais ou l'inuktitut à la maison. Pour cette raison, il est important de leur offrir des initiatives de francisation. Patrimoine canadien a également appuyé les efforts mis de l'avant par le personnel de la bibliothèque de l'école afin de mettre en place des activités de lecture et de conversation destinées aux élèves qui ont un retard linguistique.

## Amélioration de l'accès à des études postsecondaires

L'amélioration de l'accès à des études postsecondaires englobe la création de nouveaux programmes, le développement de mesures de transition du secondaire au postsecondaire, l'enseignement à distance et la mise en place d'infrastructures institutionnelles.

Au Yukon, l'enseignement à distance de cours postsecondaires est offert depuis trois ans aux personnes qui désirent parfaire leur éducation et assurer ainsi leur compétitivité sur le marché du travail. Ces cours contribuent ultimement à freiner l'exode des membres de la communauté francophone. En outre, les Services d'orientation et de formation aux adultes (SOFA) se veulent un guichet unique de services de perfectionnement professionnel.

## Accès accru à la formation à distance dans l'Ouest

L'Alberta dirige la recherche et le développement d'initiatives interprovinciales et territoriales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité. Ces projets visent à développer des projets multimédias ainsi que la technologie pour augmenter les possibilités de formation à distance pour les étudiants de niveau postsecondaire. Par exemple, le campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta met au point des cours en ligne menant à la maîtrise en éducation pour les étudiants du Yukon, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Le campus Saint-Jean permet aussi à l'Alberta de participer à plusieurs activités de recherche multidisciplinaire dirigées par le Bureau de recherche et d'expansion du Centre d'enseignement et de recherche en français (CERF).

En Ontario, différentes initiatives visent notamment à accroître la participation des francophones aux études postsecondaires en français. Les projets en cours ciblent entre autres la clientèle des apprenants des métiers et des nouveaux arrivants. Une attention particulière est accordée à la promotion des nouveaux secteurs de la santé, des services sociocommunitaires et des technologies. En 2005, le Collège Boréal, à Sudbury, fêtait son dixième anniversaire. Il a décerné au fil des ans plus de 7 300 diplômes et certificats d'études dans divers programmes d'apprentissage. La Cité collégiale, à Ottawa, fêtait son quinzième anniversaire et offre une formation chaque année à plus de 10 000 étudiants à temps plein et à temps partiel.

Au Nouveau-Brunswick, le campus de Shippagan de l'Université de Moncton a mis au point un programme de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières, qui sera offert à compter de septembre 2007. Répondant à des besoins régionaux, ce programme formera des professionnels capables d'assurer le développement socio-économique des communautés côtières en lien avec leur milieu naturel.



Pour sa part, le Québec prévoit mettre sur pied d'ici 2007 quinze écoles communautaires (*Learning Centres*) par le biais d'ententes avec des écoles de langue anglaise. Ces centres offriront une vaste gamme de services et d'activités après les heures de classe en vue de répondre aux besoins des élèves, des familles et des membres de la communauté. Ce projet, qui s'inspire des centres scolaires-communautaires ailleurs au pays, de même que de modèles en Angleterre et aux États-Unis, contribuera à la vitalité de la communauté anglophone du Québec.

## ■ APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

Un total de 355 jeunes ont participé à ces programmes d'enrichissement du français et de moniteurs de langue seconde en 2005-2006.

## De l'aide aux enseignants de français à l'échelle du pays

La phase II du Projet pancanadien de français langue première, initiative appuyée dans le cadre d'une entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), se soldera d'ici 2007-2008 par la préparation d'une trousse de formation en communication orale, de même qu'une trousse de formation sur les stratégies en matière de lecture et d'écriture à l'intention des professeurs de français langue première.

Données préliminaires de l'été à l'appui des objectifs d'éducation dans la langue de la minorité :

- **Destination Clic** – 136 jeunes francophones de milieu minoritaire ont enrichi leur français.

Programme d'enrichissement du français qui s'adresse spécifiquement aux francophones de l'extérieur du Québec et qui offre aussi la possibilité d'échanger et de découvrir les réalités des différentes communautés francophones du Canada. Les cours sont thématiques et sont offerts dans quatre établissements, soit à l'Université de Moncton, au Centre linguistique du Collège de Jonquière, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université d'Ottawa.

- **Accent** – 123 jeunes francophones de partout au Canada ont travaillé dans des écoles de la minorité.

Programme de moniteurs de langues à temps partiel qui offre un emploi à temps partiel

## Une chaîne de télévision éducative en Ontario se démarque

Avec l'appui du ministère de l'Éducation de l'Ontario et du ministère du Patrimoine canadien, TFO produit et co-produit des émissions éducatives et des guides pédagogiques à l'intention des Franco-Ontariens. Sa série jeunesse « Je vis ta vie » a remporté le Prix du multiculturalisme lors du 20<sup>e</sup> Gala des Gémeaux en décembre. Cette émission propose aux jeunes de 8 à 12 ans de différentes origines et régions du Canada de faire un échange de situation de vie pendant une semaine. Chaque épisode présente l'expérience d'un jeune.

permettant d'acquérir de l'expérience en classe sous forme d'appui aux enseignants tout en poursuivant ses études dans une autre province. Ce programme offre à des jeunes la possibilité de faire connaître une autre culture d'un autre coin du Canada, tout en découvrant la leur. Il permet aussi à des jeunes qui apprennent le français de découvrir la richesse de cette langue et de sa culture.

- **Odysée** – 96 jeunes francophones et anglophones de partout au Canada ont travaillé dans des écoles de la minorité.

Programme de moniteurs de langues à temps plein qui permet aux jeunes de découvrir durant neuf mois une région du Canada en plus d'acquérir l'expérience d'enseignement à temps plein. En appuyant le travail des enseignants, les moniteurs de langues contribuent à favoriser l'apprentissage du français langue première ou langue seconde tout en apportant d'autres perspectives culturelles.



Association franco-yukonnaise.





Association franco-yukonnaise

## MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES

En 2005-2006, Patrimoine canadien a investi 109,2 millions de dollars pour favoriser une meilleure appréciation de la dualité linguistique et encourager les Canadiens et Canadiennes à apprendre et perfectionner leur seconde langue officielle.

### ■ PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Le volet *Promotion de la dualité linguistique* du programme Mise en valeur des langues officielles vise à rapprocher les communautés anglophones et francophones et à encourager

l'offre de services dans les deux langues officielles au sein des organismes des secteurs non gouvernementaux.

Le Ministère a consacré 4,6 millions de dollars à ce volet en 2005-2006.

### Appréciation et rapprochement

La *Conférence Diversité et Francophonie* relative à la diversité culturelle et l'avenir des cultures francophones au Canada, tenue à Vancouver, est certes un fait saillant de l'exercice. La Conférence, organisée et financée par Patrimoine canadien, a réuni une centaine de personnes issues des communautés autochtones, ethnoculturelles et francophones de partout au pays. Une série de 12 capsules

télévisuelles a été produite par la suite et diffusée sur TV5 Canada-Québec en plus d'un documentaire *Une langue aux mille visages : la diversité au Canada* présentant une analyse approfondie des réalités, des aspirations et des défis des diverses communautés francophones au Canada.

D'autres activités visant l'appréciation du français langue seconde et le rapprochement entre francophones et anglophones au Canada ont également marqué l'année.

### Canadian Parents for French

L'organisme national *Canadian Parents for French* a poursuivi, en 2005-2006, ses activités novatrices. Fort de ses 25 000 membres,

## 1 CE QU'ON VISE :

Promouvoir une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique au Canada et la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne.

## 2 CE QU'ON LIVRE :

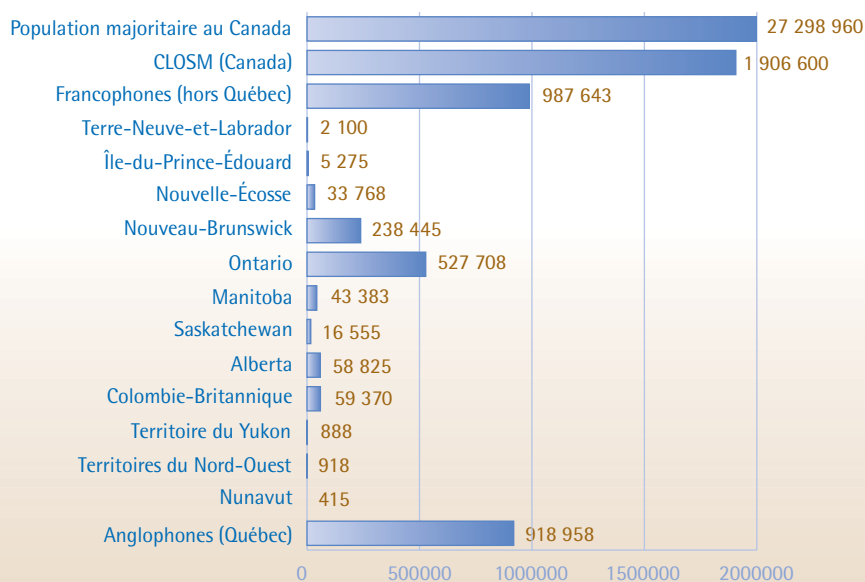
- Collaboration auprès des organisations vouées à la promotion de la dualité linguistique;
- Appui à l'interprétation et à la traduction auprès d'organismes non gouvernementaux qui souhaitent offrir leurs services dans les deux langues officielles;
- Appui à l'innovation en vue de mettre en commun des pratiques modèles.

## 3 CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- Suite à la conférence de Vancouver sur la diversité culturelle et l'avenir des cultures francophones au Canada, une série de 12 capsules télévisuelles a été produite, laquelle a été diffusée sur TV5 Canada-Québec;
- À Terre-Neuve-et-Labrador, la section provinciale de *Canadian Parents for French* présente la pièce de théâtre « *Speak for Yourself / Parle, c'est l'idéal* » à 10 000 jeunes du secondaire. Elle sert à illustrer les avantages d'apprendre le français et contribue à maintenir les taux d'inscription aux cours de français au secondaire;
- Les entreprises d'Ottawa, en Ontario, profitent d'un soutien permettant de les inciter à servir leur clientèle dans les deux langues officielles.

## Taille des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) selon la province/territoire, Canada 2001

Ce tableau permet de dresser un portrait de la taille de la population vivant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ainsi, près de 2 millions de Canadiens et Canadiennes vivent au sein des CLOSM. Les trois plus grandes communautés linguistiques minoritaires sont la communauté anglophone du Québec et les communautés francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, basée sur les données du Recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %. La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada.

cet organisme fêtera en 2007 le trentième anniversaire de sa création par des parents qui désiraient s'assurer que leurs enfants aient l'occasion de devenir bilingues au sein du système scolaire canadien.

L'organisme a lancé la IV<sup>e</sup> phase de sa campagne de promotion à l'intention des élèves et de leurs parents. Intitulée « J'apprends en français/Je continue en français parce que... », elle vise à valoriser l'apprentissage du français auprès des élèves. Le matériel promotionnel a été distribué dans 12 000 écoles partout au pays. Des publicités diffusées dans différents médias, dont la télévision, Internet et la radio, ont également donné voix à la campagne.

À Terre-Neuve-et-Labrador, la section provinciale de *Canadian Parents for French* a monté, en partenariat avec le *Resource Centre for the Arts*, une pièce de théâtre intitulée « *Speak for Yourself/Parle, c'est l'idéal* ». Cette pièce interactive cible les jeunes de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année. Elle a été présentée devant 10 000 élèves de 43 écoles. Son objectif est double : maintenir les taux d'inscription aux cours de français au secondaire et illustrer les avantages d'apprendre le français langue seconde.

## Saviez-vous qu'en 2006...

- 62 % des Canadiens et Canadiennes considèrent que le fait d'avoir deux langues officielles est important dans leur définition d'être Canadien(ne) comparativement à 56,5 % en 2002.
- 68,8 % des Canadiens et Canadiennes sont en accord avec le fait que le français et l'anglais soient parlés au Canada améliore les possibilités d'emploi et d'affaires pour tous les Canadiens et Canadiennes comparativement à 65,9 % en 2002.
- 70 % des Canadiens et Canadiennes croient que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer afin de promouvoir et protéger le statut et l'utilisation du français au sein de la société canadienne.
- 52% des Canadiens et Canadiennes sont d'avis que l'enseignement reçu au primaire et secondaire a été une excellente occasion d'apprendre la 2<sup>e</sup> langue officielle.
- 82,1 % des francophones vivant en situation linguistique minoritaire et 78 % des anglophones minoritaires estiment que les relations entre les anglophones et les francophones de leur région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans.

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, données tirées des sondages GPC Int. 2002 et Decima Research 2006, Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada.

La section territoriale des Territoires du Nord-Ouest a repris ses activités en 2005. Elle s'est consacrée durant l'année au soutien des programmes d'immersion à Inuvik et Yellowknife. Elle a de plus été consultée pour mettre sur pied un programme intensif de français de base dans l'un des arrondissements scolaires de Yellowknife.

En Alberta, l'utilisation de la langue française dans un contexte parascolaire a fait les manchettes nationales : quatre élèves ont représenté la province dans le cadre du Concours oratoire national de l'organisme. Des bourses d'études de 20 000 \$ ont été remises aux gagnants des différentes catégories respectives.

## Capacité bilingue

Patrimoine canadien investit dans des initiatives qui permettent aux organismes non gouvernementaux d'accroître leur capacité de mener des activités en français et en anglais et de mettre en commun leurs meilleures pratiques à cet égard.

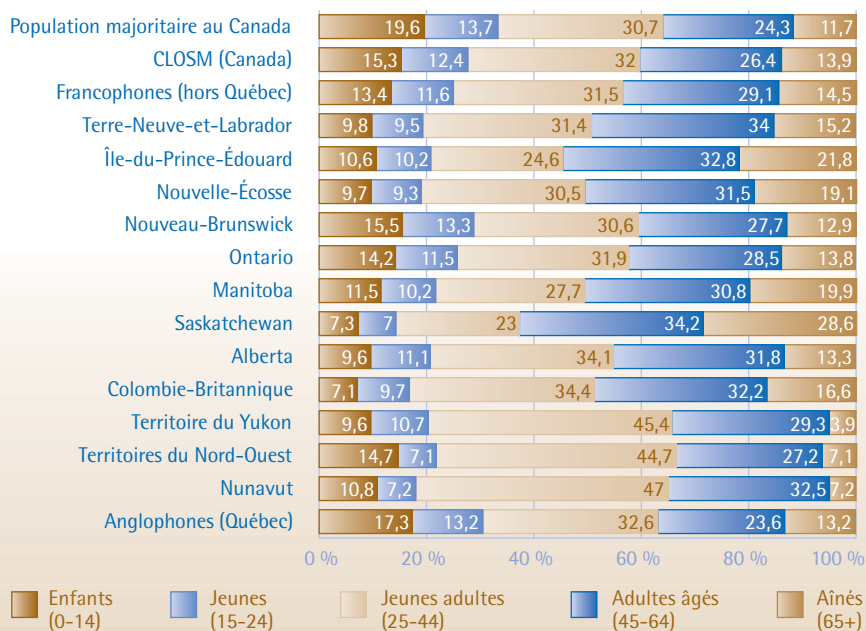
En vue d'aider les organismes à offrir de façon ponctuelle des services dans les deux langues officielles et ainsi montrer un visage bilingue au public canadien, le Ministère a poursuivi son appui aux activités de traduction et d'interprétation simultanée. Près de 95 organismes répartis aux quatre coins du pays – principalement des organismes sans but lucratif – ont pu

en bénéficier. Plusieurs ont profité du financement pour faire traduire leur site Internet. D'autres ont pu offrir des services d'interprétation simultanée lors de conférences, de colloques et de congrès. Le Ministère a accordé 524 057 \$ en financement pour ces activités.

Afin d'offrir des services bilingues à leur clientèle bilingue, les entreprises d'Ottawa peuvent profiter du projet *Aide aux entreprises*. Le soutien accordé dans le cadre de ce projet pilote comprend le service de traduction « à mini-prix », des ateliers de français langue seconde, un service de recrutement de personnel bilingue et une liste de trucs pratiques pour bien servir la clientèle. Entre 2003 et 2006, plus de 2 000 entreprises ont été informées de ce projet; plus de 200 employés ont reçu une formation linguistique axée sur le service à la clientèle; et une centaine de demandes de traduction ont permis à la population d'avoir un accès accru à des menus et services dans les deux langues officielles à Ottawa. Ce projet pilote coordonné par le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale est entièrement financé par Patrimoine canadien.

## Population selon la catégorie d'âge dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) selon la province/territoire, Canada, 2001

De façon générale, on constate une plus grande proportion d'ainés au sein des communautés linguistiques minoritaires, soit 13,9 % comparativement à la population majoritaire (11,7 %) et inversement, on observe une plus faible proportion d'enfants et de jeunes au sein des communautés minoritaires.



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, basée sur les données du Recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %. La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada.

**Vers une organisation bilingue :** Ce guide en ligne sur la prestation de services dans les deux langues officielles a été enrichi durant l'année 2005-2006. Il contient désormais des pratiques exemplaires et des leçons tirées de l'expérience de plusieurs associations et fondations. La politique linguistique, les communications écrites, les réunions et activités bilingues, de même que la traduction et l'interprétation sont autant de volets couverts. Le guide a été mis au point à l'intention des organisations sans but lucratif, mais peut également servir aux secteurs public et privé. <http://www.pch.gc.ca/guide>



## APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

*Le volet Apprentissage de la langue seconde du programme Mise en valeur des langues officielles a pour but d'assurer qu'une proportion accrue de Canadiens et Canadiennes puissent s'exprimer en français et en anglais.*

*En 2005-2006, le Ministère a consacré 104,5 millions de dollars à ce volet.*

L'apprentissage de la langue seconde fait principalement appel aux cours de français et d'anglais de base, de même qu'aux programmes d'immersion française.

### ■ COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) ont renouvelé le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement langue seconde. Ce

protocole poursuit les objectifs établis, dont celui d'offrir à tous les jeunes Canadiens et Canadiennes la possibilité d'apprendre leur seconde langue officielle. Outre les 656 millions de dollars qui appuieront l'ensemble des programmes d'enseignement des provinces et territoires, une somme de 102,2 millions de dollars sera affectée, au cours des quatre prochains exercices, à des stratégies additionnelles visant à répondre à des enjeux particuliers rencontrés dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde.

et la modernisation des méthodes d'enseignement.

En guise d'amélioration des programmes de base, les programmes intensifs consacrent à l'enseignement du français langue seconde de trois à quatre fois plus d'heures qu'il n'est prévu habituellement. En Colombie-Britannique, cinq écoles de l'arrondissement scolaire de Surrey ont offert en 2005-2006 le programme intensif de français de base à 214 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année. Le nombre d'inscriptions a presque doublé par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement du Nunavut a, pour sa part, réalisé une vaste consultation auprès des parents pour connaître leur préférence parmi les programmes d'immersion précoce ou tardive, ou encore les programmes de français intensif. Les autorités scolaires de

# 1

#### CE QU'ON VISE :

Promouvoir une connaissance pratique des deux langues officielles.

#### Amélioration des programmes de base en langue seconde

Les activités touchent principalement l'enrichissement des programmes de base, l'amélioration de la capacité pédagogique

# 2

#### CE QU'ON LIVRE :

- Soutien et encadrement des programmes d'enseignement;
- Développement de programmes d'enseignement de langue seconde, y compris des approches novatrices;
- Formation et perfectionnement des enseignants;
- Accès à diverses activités d'enrichissement culturel;
- Poursuite de l'apprentissage au postsecondaire un.

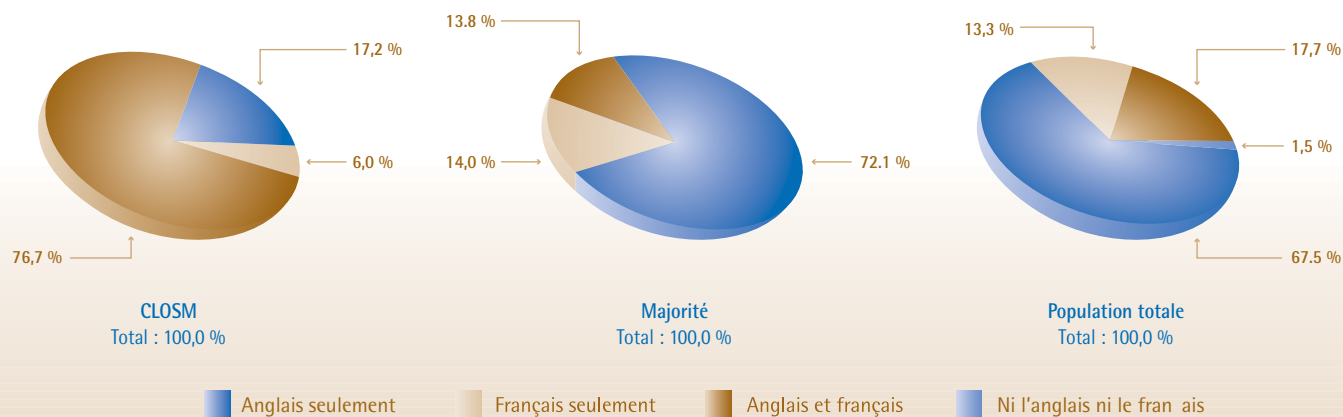
# 3

#### CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- En Colombie-Britannique, le nombre d'inscriptions aux programmes intensifs de français de base a presque doublé depuis l'année dernière et le programme offre de trois à quatre fois plus d'heures d'enseignement du français langue seconde aux élèves;
- Les programmes d'immersion en Alberta ont pour la première fois dépassé le cap des 30 000 inscriptions en 2005-2006;
- Au Manitoba, des cours de français à l'intention des parents anglophones ayant des jeunes inscrits aux cours de français langue seconde sont offerts au Collège universitaire de Saint-Boniface en vue de les aider à appuyer leurs jeunes;
- Avec son premier cours offert dans une école primaire de Whitehorse, le Yukon fait ses premières armes en cours de français intensif.

## Population totale selon la connaissance des langues officielles Canada, 2001

Ce tableau fait état de la connaissance des langues officielles au sein de la population vivant au sein des communautés linguistiques minoritaires et majoritaires ainsi qu'au sein de la population totale. Ainsi, on peut constater que près de 76,7 % des Canadiens et Canadiennes vivant en situation linguistique minoritaire connaissent l'anglais et le français comparativement à 13,8 % de ceux qui vivent en contexte majoritaire ou à 17,7 % de la population canadienne totale. Seulement 6 % des francophones vivant en situation minoritaire connaissent le français seulement et 17,2 % des anglophones vivant en situation minoritaire connaissent l'anglais seulement comparativement à 13,3 % et 67,5 % chez la population canadienne totale.



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, février 2004, basée sur les données du Recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %. La connaissance des langues officielles touche les personnes pouvant tenir une conversation en anglais et en français. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire incluent les anglophones du Québec et les francophones des autres provinces et territoires.

l'arrondissement d'Iqaluit ont par la suite retenu le projet de français intensif en 7<sup>e</sup> année. Il est offert depuis septembre 2006 à 24 élèves.

Le Yukon a fait ses premières armes en cours de français intensif. Offert à l'école primaire Holy Family à Whitehorse, ce type de cours a fait fureur auprès des jeunes, des enseignants et des parents. Déjà 22 élèves se sont inscrits à ce programme.

### Relance des programmes d'immersion française

Les classes d'immersion française connaissent présentement une popularité sans précédent. Sur les deux millions de Canadiens qui apprennent le français à l'école, environ 300 000 le font en immersion. La mise en œuvre du premier programme d'immersion remonte à 1965, grâce à l'initiative de mères de famille de Saint-Lambert, sur la Rive-Sud

de Montréal. Ce programme allait devenir le précurseur des programmes offerts aujourd'hui par plus de 2 000 établissements d'enseignement canadiens.

La Colombie-Britannique et l'Alberta affichent la plus forte hausse de popularité de l'immersion.

En effet, les programmes d'immersion en Alberta ont pour la première fois dépassé le cap des 30 000 inscriptions en 2005-2006 comparativement à 26 062 inscriptions en 2000-2001. Des nombres records d'inscriptions ont été enregistrés en 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année.

En Saskatchewan, l'école secondaire Churchill, à La Ronge, offre le programme d'immersion depuis quatre ans. En 2005-2006, le programme a été étendu aux élèves de 12<sup>e</sup> année. À l'échelle de la province, 65 écoles offrent présentement le programme d'immersion à quelque 8 000 élèves.

### Recrutement et formation des enseignants

Les initiatives financées par Patrimoine canadien visent notamment à faciliter le recrutement d'enseignants de langue seconde, de même qu'à améliorer les compétences linguistiques des enseignants, actuels et futurs.

Au Québec, le projet *Se donner le mot* a été amorcé en 2005-2006. L'objectif est de créer des outils pédagogiques novateurs dans l'apprentissage des langues qui profitent des technologies de pointe. L'utilisation des expressions idiomatiques sera au cœur de cette initiative, qui prendra la forme d'un site Web et d'autres contenus médias.

Dans le but de répondre aux besoins particuliers des élèves des classes d'immersion, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Université de Moncton ont convenu d'une collaboration pour donner

aux étudiants inscrits au baccalauréat en éducation et aux enseignants la possibilité de faire une spécialisation en immersion. Une partie de la formation est offerte sur le campus de l'Université de Moncton. Cette collaboration entre les facultés d'éducation favorise la disponibilité des enseignants.

### Poursuite de l'apprentissage au postsecondaire

Les activités relevant de ce domaine prennent la forme d'incitatifs à poursuivre l'apprentissage de la seconde langue officielle au postsecondaire. L'introduction de programmes postsecondaires en français dans les provinces anglophones est

également du ressort de ce secteur d'investissement.

Au Manitoba, le Collège universitaire de Saint-Boniface a amorcé les démarches pour offrir un encadrement linguistique aux jeunes provenant du système anglophone qui souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires en français. Des séances hebdomadaires de travaux dirigés et des appuis au perfectionnement linguistique sont au nombre des initiatives que l'on prévoit introduire au cours de l'année 2006.

Le campus Saint-Jean, à Edmonton, en Alberta, se prépare à offrir, dès septembre 2006, des cours en ligne de linguistique et de philosophie.

### ■ COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

Ce secteur d'activités vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde.

### Évaluation des compétences linguistiques

Comme on souhaite voir la proportion de diplômés du niveau secondaire qui possèdent une connaissance fonctionnelle de leur langue seconde doubler d'ici 2013, Patrimoine canadien s'intéresse de près à tout développement en matière d'apprentissage des langues secondes officielles, notamment d'évaluation des compétences linguistiques.

Avec l'appui du Ministère, le Centre didactique des langues secondes de l'Université du Nouveau-Brunswick a tenu à l'automne de 2005 à Edmonton un atelier national sur le *Portfolio européen des langues (PEL)* et son potentiel pour le Canada. Le PEL est né d'une résolution de la Conférence permanente des ministres de l'éducation du Conseil de l'Europe.

### Tendance des inscriptions des trois dernières années

Programmes de français et d'anglais de base :

- en général, diminution des taux d'inscription, mais moins marquée qu'auparavant;
- tendance à la hausse : Yukon, Nunavut, Alberta, Nouveau-Brunswick, Québec (anglais de base).

Immersion française :

- tendance à la hausse dans la majorité des provinces et territoires;
- hausse sans précédent en Colombie-Britannique et en Alberta.

### Saviez-vous qu'en 2006...

Chez les jeunes Canadiens et Canadiennes de 18 à 30 ans :

- 73 % considèrent que le fait d'avoir deux langues officielles est important dans leur définition d'être Canadien.
- 82 % d'entre eux pensent que parler les deux langues officielles améliorent les possibilités d'emploi et d'affaires au Canada.
- 73,5 % estiment que la dualité linguistique est une source d'enrichissement culturel.
- 65 % croient que l'enseignement reçu au primaire et au secondaire a été une excellente occasion d'apprendre la 2<sup>e</sup> langue officielle.

- 82,2 % croient que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer afin de promouvoir et protéger le statut et l'utilisation du français au sein de la société canadienne.

En 2004, 73,1 % des jeunes francophones et anglophones de 12 à 30 ans vivant en situation linguistique majoritaire se sont dit intéressés aux échanges linguistiques, comparativement à 69,6 % en 2002 selon les sondages Ipsos Reid 2002 et 2004.

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien, données tirées des sondages GPC Int. 2002 et Decima Research 2006, Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada.

S'appuyant sur le *Cadre européen commun de références pour les langues*, il a pour objectifs d'encourager les apprenants à poursuivre l'apprentissage des langues pendant toute leur vie et d'assurer une mesure commune des compétences linguistiques pour faciliter la mobilité d'un pays à l'autre.

Par suite de cet atelier, Laurens Vandergrift, chercheur de l'Université d'Ottawa en résidence virtuelle attaché à la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, s'est penché sur le besoin d'un cadre commun de références pour les langues au Canada. Il conclut dans son rapport déposé récemment que le Cadre européen pourrait très bien répondre aux besoins particuliers du Canada (disponible en format pdf voir : <http://www.caslt.org/pdf/Cadre.pdf>). Il démontre en outre que l'adoption d'un cadre commun procurerait un système transparent et cohérent pour décrire les compétences linguistiques dans l'ensemble des provinces et territoires.

### Appui aux professeurs de langue seconde

L'Association canadienne des professeurs d'immersion (L'ACPI) soutient l'action des enseignants, fait la promotion de l'immersion française et contribue au développement de la pédagogie immersive au Canada. Elle propose à ses 2 000 membres des activités de formation continue, de recherche, d'intervention et de communication. Parmi les activités tenues en 2005-2006, mentionnons le Colloque 2005 auquel ont assisté 380 participants provenant de tous les coins du pays et même des États-Unis. L'Association produit un journal avec un tirage de 1 000 exemplaires et envoie un bulletin électronique à près de 2 000 personnes. Les initiatives de l'Association cadrent tout à fait avec les objectifs de ce secteur d'investissement lié à

l'accroissement et la diffusion des connaissances.

L'Association canadienne des professeurs de langues secondes (L'ACPLS), quant à elle, favorise l'essor de l'enseignement des langues secondes dans tout le Canada en offrant des occasions de perfectionnement professionnel, et encourageant la recherche et l'échange d'information et d'idées. En 2005-2006, grâce à son projet de soutien aux professeurs de français de base et de programmes intensifs de français, elle a facilité à ses quelque 3 000 membres l'accès aux ressources créées à leur intention. Un sondage réalisé durant l'exercice servira à évaluer les besoins des professeurs de langues secondes et les enjeux auxquels ils font face. Les résultats du sondage seront connus.

En Colombie-Britannique, le Collège Éducentre a pour mandat d'offrir un service d'éducation et de formation des adultes en français. Son projet *La francisation familiale ou le français au cœur de la famille* consiste en une formation en français destinée à des parents de différentes provinces et territoires, qui, à leur tour, offrent des ateliers à d'autres parents. Ce modèle de formation aux formateurs permet aux parents de s'engager davantage dans l'éducation de leurs enfants. Sept sessions de formation ont été offertes durant l'année à un total de 57 participants. Depuis le début, ce projet a eu des retombées en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

### ■ APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

Voici des données préliminaires à l'appui des objectifs d'apprentissage de la langue seconde :

- Explore – 4 291 jeunes anglophones ont eu l'occasion d'apprendre le français et 2 781 jeunes francophones ont eu l'occasion d'apprendre l'anglais comme langue seconde.
- Accent\* – 335 jeunes ont travaillé à temps partiel comme moniteurs de français langue seconde. Le nombre de moniteurs d'anglais langue seconde s'est élevé à 93 en 2005.
- Odyssée\* – 139 jeunes ont travaillé à temps plein comme moniteurs de français langue seconde, alors que 67 ont été moniteurs d'anglais langue seconde.

\* Voir la section Éducation dans la langue de la minorité (p. 12) pour une description de ces programmes.

### ■ JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL EN BREF

Cette initiative de Patrimoine canadien s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles subventionne des emplois d'été qui permettent à des jeunes d'acquérir une expérience pratique liée à leurs études et de vivre une mobilité géographique. Durant l'exercice, 908 emplois d'été ont reçu l'appui de ce programme. En outre, Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais a subventionné 16 stages internationaux. Le programme a été conçu pour aider les diplômés à intégrer l'industrie langagière canadienne ou le marché du travail en général, au Canada ou à l'étranger.



## COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL

*L'article 42 de la Loi sur les langues officielles (LLO) confère à Patrimoine canadien le mandat de coordonner la mise en œuvre par les institutions fédérales de l'engagement du gouvernement en matière de promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cette fonction a déjà fait l'objet d'une évaluation formelle en 2004-2005.*

Par suite de cet exercice, Patrimoine canadien a adopté certaines recommandations visant, entre autres, à multiplier les échanges et améliorer la communication entre le palier national et le palier régional. Autre fait marquant, des

modifications législatives sont venues renforcer l'engagement des institutions à ce chapitre.

Elle stipule par ailleurs que les obligations énoncées peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.

### ■ RENFORCEMENT DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'adoption, en novembre 2005, de la *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)* marque un point tournant dans la portée de l'application de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. En effet, la *Loi* modifiée oblige les institutions fédérales à prendre des mesures positives pour concrétiser l'engagement prévu à l'article 41 de la *LLO*.

À la suite de l'adoption de cette *Loi*, le Ministère a fait de nombreuses interventions auprès des ministères et organismes fédéraux, de même que des conseils fédéraux de la plupart des régions afin d'en favoriser la compréhension. Dans la même optique, il a diffusé un document des meilleures pratiques et a entrepris l'élaboration d'un guide stratégique en collaboration avec l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et Justice Canada.

## 1 CE QU'ON VISE :

Coordonner la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement en matière de promotion du français et de l'anglais.

## 2 CE QU'ON LIVRE :

- Sensibilisation aux enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Concertation interministérielle nationale et régionale;
- Reddition de comptes quant à la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*.

## 3 CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- Tenu pour la toute première fois en 2005-2006, le Forum des bonnes pratiques des langues officielles a permis aux différents intervenants de profiter de l'expertise acquise par les autres;
- Le réseau de coordination interministérielle à Patrimoine canadien, qui a vu le jour durant l'exercice, renforce la capacité de l'administration centrale du Ministère et des bureaux régionaux de répondre adéquatement aux besoins des organismes de chaque région du pays;
- Les participants au forum « Convergence : mieux se connaître pour mieux travailler ensemble » ont cerné cinq traits principaux définissant un modèle de collaboration gouvernements-communauté;
- Le Symposium des langues officielles en Ontario a permis à des organismes de la communauté d'établir des relations avec des institutions fédérales. Plus de 160 leaders de la communauté francophone et autres intervenants clés ont participé à cette rencontre.



## Le libellé des articles modifiés de la *Loi sur les langues officielles* se lit comme suit (modifications indiquées en caractères gras) :

**41. (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

**(2)** Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

**(3)** Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

**77. (1)** Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

### ■ SENSIBILISATION, COORDINATION, REDDITION DE COMPTES

#### Rencontres des coordonnateurs nationaux et des représentants du gouvernement fédéral

Les coordonnateurs nationaux qui représentent les ministères et organismes fédéraux responsables de la mise en application de l'article 41 de la *LLO*, se sont rencontrés à quatre reprises durant l'exercice. En particulier, le Forum des bonnes pratiques des langues officielles, tenu à Ottawa pour la première fois, a permis aux différents intervenants du domaine de profiter de

l'expertise des autres. Il s'agissait d'une initiative conjointe de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, du Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles et de Patrimoine canadien.

En outre, le Ministère organise chaque année dans une région du pays une rencontre de concertation entre des représentants des ministères et organismes fédéraux et ceux de la communauté de langue officielle en situation minoritaire. Cette année, la rencontre s'est tenue à Halifax. Une centaine de participants ont pu y discuter des enjeux et des priorités propres aux Acadiens de Nouvelle-Écosse. Réunis en ateliers, ils ont abordé divers thèmes, dont les arts et la culture; l'économie; les télécommunications

et la technologie; la santé, l'immigration et la justice; le développement des jeunes enfants, l'apprentissage et l'alphabétisation. Un constat s'impose d'emblée; il importe de maintenir un dialogue constant pour optimiser les moyens de la communauté et des ministères fédéraux, s'associer à des objectifs communs et assurer la complémentarité des interventions. Par exemple, pendant que Citoyenneté et Immigration Canada s'efforce de promouvoir à l'étranger l'immigration dans les communautés francophones, ces dernières travaillent à sensibiliser leurs membres à l'accueil des nouveaux arrivants. De nombreux partenariats sont établis dans le cadre de ces rencontres et assurent la pleine participation des communautés minoritaires à la vie canadienne. À titre d'exemple, l'Office national du film se propose de travailler avec la communauté pour mobiliser les jeunes au moyen de projets artistiques et culturels.

#### Groupes de travail interministériels en culture

Découlant de l'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*, plusieurs groupes de travail interministériels regroupent des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des représentants d'organismes fédéraux œuvrant dans le domaine de la culture. Les quatre rencontres tenues durant l'exercice ont permis d'échanger sur les enjeux et les défis inhérents aux disciplines de l'édition, du théâtre, de la chanson et de la musique, ainsi que des arts médiatiques.

#### Appui aux autres ministères

Dans son rôle d'appui, Patrimoine canadien prodigue des conseils à d'autres ministères et

appuie les travaux des comités que ceux-ci mettent sur pied de concert avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plusieurs ont été créés au cours des ans : le Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada, les comités nationaux (anglophone et francophone) du développement de l'économie et de l'employabilité, de même que les Comités consultatifs (anglophone et francophone) de Justice Canada et de Santé Canada.

Patrimoine canadien a de plus poursuivi la promotion auprès des autres ministères de l'utilisation du *Guide de mise en œuvre et outil de mesure du rendement* à l'égard de l'application de l'article 41 de la LLO, afin d'aider les institutions à mieux cibler leurs interventions et de mieux en rendre compte.

## Communications

Le Ministère a produit deux numéros de son *Bulletin 41-42*. Ce bulletin bilingue est destiné aux communautés minoritaires de langue officielle et aux fonctionnaires fédéraux qui ont à veiller à la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Plus de 4 000 copies du bulletin sont distribuées et une version électronique est disponible sur le site du Ministère.

## Analyse des plans d'action et bilans de réalisation

La Direction de la concertation interministérielle des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien procède chaque année à une analyse rigoureuse des plans d'action et des bilans de réalisations présentés par les ministères et organismes fédéraux désignés, et rencontre les coordonnateurs nationaux pour discuter des constats et des besoins d'appui. Ces rencontres permettent de faire le point et d'identifier des améliorations possibles.

## ■ CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE EN RÉGION

Les diverses activités de concertation interministérielle régionale permettent d'être à l'écoute des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et de mieux répondre à leurs besoins.

### Création d'un réseau à Patrimoine canadien

Patrimoine canadien a créé le *Réseau de coordination interministérielle* dans le but de renforcer son rôle de coordination, d'accentuer son appui aux ministères fédéraux sur le plan régional et de maximiser les retombées de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO portant sur l'engagement fédéral.

Le Réseau se compose du personnel de la Direction de la concertation interministérielle et d'un représentant de chaque bureau provincial ou territorial du Ministère. Il en résulte un renforcement des relations entre les bureaux régionaux et l'administration centrale, une sensibilisation accrue des représentants en région et une meilleure compréhension du rôle de coordination du Ministère.

## Rencontres et autres activités

Chaque année, des représentants communautaires et fédéraux se rencontrent à des fins de sensibilisation, de communication et d'établissement de partenariats. Parmi les activités marquant l'année 2005-2006, mentionnons les suivantes :

- à Edmonton, des représentants communautaires et fédéraux ont ciblé de nouvelles pistes de collaboration en faveur de l'épanouissement de la communauté franco-albertaine;
- en novembre 2005, le *Symposium sur les langues officielles en Ontario* a attiré plus de 160 personnes, dont de nombreux leaders de la communauté francophone; parmi les faits saillants de la rencontre, les *Carnets de rendez-vous* ont amené huit institutions fédérales et deux fondations à accorder des entretiens en tête-à-tête à des organismes de la communauté;
- le forum *ConverGence : mieux se connaître pour mieux travailler ensemble*, tenu les 16 et 17 mars 2006 à Winnipeg,

Cinq traits clés d'un modèle de collaboration gouvernements-communauté :

Au cours du forum *ConverGence*, organisé par le Comité directeur des langues officielles du Conseil fédéral du Manitoba, les participants ont retenu cinq traits principaux d'un modèle de collaboration gouvernements-communauté :

1. Un partenariat équitable et inclusif;
2. Un engagement soutenu de la part du leadership;
3. Un plan stratégique global conjoint pour répondre aux besoins de la communauté francophone du Manitoba;
4. Des actions ciblées menant à des résultats concrets;
5. Une structure et un fonctionnement souples et légers.

avait pour objectif d'engager les fonctionnaires des paliers fédéral et provincial et les représentants communautaires dans un changement de culture organisationnelle afin de satisfaire aux obligations linguistiques de leurs organisations;

- la rencontre organisée par le bureau de Yellowknife de Patrimoine canadien les 23 et 24 mars 2006 a réuni des représentants de huit ministères fédéraux et plus de 25 représentants de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest. Cette rencontre avait pour but d'expliquer les responsabilités de mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* et de permettre à la communauté d'accéder à plus de programmes fédéraux.

- Les intérêts de la communauté acadienne sont desservis par le *Comité de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et ministères fédéraux*. Son mandat consiste à établir un dialogue continu, proactif et stratégique entre la communauté et les ministères pour faciliter la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, plus particulièrement

la promotion du français et de l'anglais. En 2005-2006, le comité s'est rencontré à trois reprises pour entretenir un dialogue soutenu et fournir à ses membres l'occasion de mieux comprendre les réalités des communautés francophones minoritaires, leurs besoins ainsi que de mieux connaître les services et programmes des ministères.





## DIFFUSION ET PROMOTION DE LA RECHERCHE

*Patrimoine canadien, par l'entremise de son unité de recherche, contribue à un ensemble d'initiatives de recherche, de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et sur le statut des langues française et anglaise dans la société canadienne. Voici un aperçu de quelques activités clés réalisées au cours de l'exercice 2005-2006.*

### ■ SONDAGE SUR LES ATTITUDES ET LES PERCEPTIONS DES CANADIENS À L'ÉGARD DES LANGUES OFFICIELLES

À la fin de l'exercice 2005-2006, Patrimoine canadien a réalisé en collaboration avec l'entreprise de recherche sur l'opinion publique Decima une vaste enquête visant à mieux connaître les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles.

Cette enquête reproduit celle réalisée en 2002 et permet de comparer les données entre 2002 et 2006. Près de 2 000 membres de communautés en situation minoritaire (anglophones du Québec et francophones de l'extérieur du Québec), de même que 1 000 répondants de langue majoritaire y ont participé. Les thèmes abordés comprennent l'apprentissage de la langue seconde, l'éducation en milieu minoritaire, ainsi que la coordination interministérielle, la coopération intergouvernementale et l'aide au développement communautaire. Sont également abordés : l'accès des Canadiens aux services offerts par les différents paliers de gouvernement dans la langue de la

minorité et les perceptions à l'égard des priorités et de la confiance en l'avenir des communautés. Cette enquête permettra, entre autres, d'évaluer le niveau de connaissance et d'appréciation des Canadiens envers les politiques et les programmes en matière de langues officielles.

### ■ PROGRAMME CONJOINT DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION LIÉ AUX LANGUES OFFICIELLES

Pour une deuxième année consécutive, Patrimoine canadien et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada appuient le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. Cette initiative a pour but de promouvoir la

#### 1 CE QU'ON VISE :

Alimenter notre compréhension des questions relatives à la dualité linguistique, à l'apprentissage de la langue seconde et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

#### 2 CE QU'ON LIVRE :

- Activités de collecte et d'analyse de données;
- Diffusion des données;
- Contribution à l'orientation des politiques et des programmes.

#### 3 CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- L'enquête Décima 2006 permet de contribuer à mieux comprendre les perceptions et la satisfaction des Canadiens à l'égard des programmes de langues officielles;
- Grâce au Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, des chercheurs universitaires se penchent, entre autres, sur l'intégration des nouveaux professeurs dans les milieux d'enseignement en immersion ou dans la langue de la minorité, et les choix des récents immigrants d'Afrique en matière d'éducation;
- Les chercheurs de la Direction générale ont étudié l'incidence de la migration interprovinciale au Canada sur les communautés de langues officielles. Ils ont découvert que les anglophones du Québec composent le principal groupe linguistique touché par ce phénomène.

recherche sur les politiques et les pratiques relatives aux langues officielles et de veiller à en diffuser les résultats. Ce programme est doté d'un budget annuel d'un million de dollars et les subventions accordées aux chercheurs universitaires sont d'un montant maximal de 50 000 dollars.

Quatre thèmes orientent la sélection des projets de recherche :

- l'apprentissage de la langue seconde;
- la gouvernance et le développement communautaire;
- l'enseignement dans la langue de la minorité;
- la dualité linguistique.

Ces recherches permettront aux communautés concernées aussi bien qu'aux représentants gouvernementaux de comprendre comment se développe et s'épanouit une communauté linguistique minoritaire. Elles nous aideront à comprendre la dynamique liée à l'apprentissage d'une langue seconde et à cerner les répercussions de certaines initiatives menées au fil des ans. Il est prévu que la troisième année du programme, soit 2006-2007, comprenne des activités de transfert des connaissances. Les intervenants clés (les gouvernements, les organisations communautaires, les établissements, etc.) seront ainsi en mesure de se familiariser avec les résultats des recherches.

## Projets de recherche 2005-2006

Sur les 24 propositions présentées en 2005-2006, 17 ont été retenues. Les projets seront menés dans dix universités à travers le Canada auxquelles s'associent des conseils scolaires, des collèges communautaires et plusieurs associations communautaires.

Les projets de recherche retenus touchent une multitude de sujets :

- l'intégration des nouveaux professeurs dans les milieux d'enseignement en immersion ou dans la langue de la minorité;
- les choix des récents immigrants d'Afrique en matière d'éducation;
- le profil national de pédagogie en milieu francophone minoritaire;
- les lieux de mémoire, la commémoration et l'identité dans la francophonie canadienne.

### ■ RECHERCHE EN COURS : MIGRATION INTERPROVINCIALE-LES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

À partir des données des recensements de la période de 1971-2001, les chercheurs de Patrimoine canadien ont étudié l'incidence de la mobilité de la population au Canada sur les groupes de langues officielles. Cette étude a démontré que parmi les groupes linguistiques au Canada (anglophone/francophone, minorité/majorité), c'est le groupe des anglophones du Québec qui a vécu la plus forte migration interprovinciale durant la période étudiée. De ce groupe, ce sont principalement les anglophones de statut socioéconomique plus élevé qui ont quitté leur province. On estime qu'à peine la moitié des anglophones nés au Québec y demeuraient toujours en 2001.

### ■ DIFFUSION ET MISE EN COMMUN DES CONNAISSANCES

En 2005-2006, Patrimoine canadien a participé à plusieurs conférences et rencontres où il a fait connaître les résultats des recherches en cours. Des présentations ont été offertes sur une panoplie de sujets, dont la mobilité de la population, les attitudes et les perceptions, la migration des jeunes, l'usage des langues chez les immigrants et les profils démographiques. Parmi les tribunes choisies, mentionnons un colloque international sur *Les jeunes et les dynamiques territoriales*, le réseau fédéral de coordonnateurs des langues officielles et divers groupes communautaires.



## GESTION DES PROGRAMMES

*L'Unité des pratiques opérationnelles (UPO) de la Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien a pour mandat de s'assurer de la saine gestion des programmes. Le rôle de l'UPO a d'ailleurs évolué depuis sa création, pour tenir compte des progrès accomplis en matière de diligence raisonnable.*

Ses volets d'intervention englobent la mise au point de directives et d'outils servant aux agents de programme, la formation de ceux-ci et la réalisation de vérifications auprès des bénéficiaires.

### ■ VÉRIFICATIONS DE BÉNÉFICIAIRES

Au cours de l'exercice 2005-2006, neuf bénéficiaires ont fait l'objet d'une vérification.

Les vérifications effectuées ont permis de constater que les fonds versés aux bénéficiaires sont pour la plupart employés aux fins prévues et que les modalités des accords de contribution sont respectées. Les rapports financiers reflétaient les coûts

admissibles, les résultats escomptés ont été atteints, et les pratiques et la capacité du bénéficiaire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Au dépôt du rapport de vérification, une rencontre est prévue avec le bénéficiaire de façon à élaborer un plan de suivi pour que les recommandations soient mises en œuvre dans des délais raisonnables.

### ■ SERVICES AUX AGENTS DE PROGRAMME

L'UPO offre par ailleurs de la formation aux agents de programme en poste en région et à l'administration centrale. Des téléconférences sont notamment tenues mensuellement afin de faciliter la compréhension commune des enjeux.

- Dans cette optique, une bibliothèque virtuelle est accessible à l'ensemble des agents de programme partout au pays. Celle-ci réunit des outils de travail et des documents de référence, et des ajouts à la collection sont faits régulièrement.

# 1

#### CE QU'ON VISE :

S'assurer que les fonds versés aux bénéficiaires sont employés aux fins prévues, pour une saine gestion des programmes.

# 2

#### CE QU'ON LIVRE :

- Formation et mise au point de directives et d'outils à l'intention des agents de programme;
- Réalisation de vérifications auprès des bénéficiaires et élaboration de plans de suivi.

# 3

#### CE QU'ON ACCOMPLIT (EXEMPLES) :

- L'Unité des pratiques opérationnelles, responsable d'assurer la saine gestion des programmes, met à la disposition des agents de programme une bibliothèque virtuelle qu'elle enrichit régulièrement;
- Neuf bénéficiaires ont fait l'objet de vérifications.

# Annexe A.1 DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

## RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES VOILETS DE PROGRAMME, 2005-2006

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE				MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			
VIE COMMUNAUTAIRE	Budget régulier \$	Stratégies additionnelles \$	Total \$	PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	Budget régulier \$	Stratégies additionnelles \$	Total \$
Collaboration avec le secteur communautaire	33 387 226	4 050 000	37 437 226	Appréciation et rapprochement			
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	11 330 808	2 976 080	14 306 888	■ Collaboration en matière de promotion	3 291 969	0	3 291 969
PICLO	0	0	0	■ Appui à l'innovation	813 713	0	813 713
Jeunesse Canada au travail	1 149 893	0	1 149 893	Total partiel	4 105 682	0	4 105 682
Total – Vie communautaire	45 867 927 \$	7 026 080 \$	52 894 007 \$	Capacité bilingue			
<b>ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ</b>				■ Appui à l'interprétation et à la traduction	353 467	0	353 467
Collaboration intergouvernementale				■ Appui à l'innovation	170 590	0	170 590
■ Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité	107 365 771	0	107 365 771	Total partiel	524 057	0	524 057
■ Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	67 773 868	67 773 868	Total – Promotion de la dualité linguistique	4 629 739 \$	0 \$	4 629 739
■ Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	2 361 702	702 000	3 063 702	<b>APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE</b>			
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	1 190 000	0	1 190 000	Collaboration intergouvernementale			
Total – Éducation dans la langue de la minorité	110 917 473 \$	68 475 868 \$	179 393 341 \$	■ Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde	55 081 029	0	55 081 029
TOTAL – Développement des communautés de langue officielle	156 785 400 \$	75 501 948 \$	232 287 348 \$	■ Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	25 337 576	25 337 576
				■ Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	16 532 498	4 698 000	21 230 498
				Collaboration avec le secteur non gouvernemental	533 745	0	533 745
				Jeunesse Canada au travail	2 370 964	0	2 370 964
				Total – Apprentissage de la langue seconde	74 518 236 \$	30 035 576 \$	104 553 812
				TOTAL – Mise en valeur des langues officielles	79 147 975 \$	30 035 576 \$	109 183 551

**TOTAL GLOBAL**  
Coût d'administration des programmes  
341 470 899 \$

## Annexe A.1 DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 2005-2006

	DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUES OFFICIELLES			MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			TOTAL
	Vie communautaire	Éducation dans la langue de la minorité	Total partiel	Promotion de la dualité linguistique	Apprentissage de la langue seconde	Total partiel	
Terre-Neuve	1 570 275	1 477 862	3 048 137	180 000	2 297 101	2 477 101	5 525 238
Île-du-Prince-Édouard	2 355 914	2 461 614	4 817 528	110 000	1 005 534	1 115 534	5 933 062
Nouvelle-Écosse	2 880 435	5 923 971	8 804 406	151 344	3 636 355	3 787 699	12 592 105
Nouveau-Brunswick	5 023 013	21 271 465	26 294 478	141 000	5 253 539	5 394 539	31 689 017
Québec	3 951 294	52 109 138	56 060 432	141 700	14 363 572	14 505 272	70 565 704
Ontario	8 363 774	61 957 545	70 321 319	280 000	25 413 046	25 693 046	96 014 365
Manitoba	4 063 130	8 891 600	12 954 730	142 000	4 674 400	4 816 400	17 771 130
Saskatchewan	3 286 709	3 563 753	6 850 462	142 000	3 792 644	3 934 644	10 785 106
Alberta	3 853 578	5 606 947	9 460 525	180 000	8 869 065	9 049 065	18 509 590
Colombie-Britannique	3 372 880	7 913 842	11 286 722	287 105	10 123 237	10 410 342	21 697 064
Territoires du Nord-Ouest	2 245 810	2 065 096	4 310 906	52 000	952 644	1 004 644	5 315 550
Yukon	1 982 160	1 116 300	3 098 460	35 800	936 200	972 000	4 070 460
Nunavut	1 784 650	697 256	2 481 906		411 883	411 883	2 893 789
National (y compris projets pancanadiens et inter-régionaux)	8 160 385	4 336 952	12 497 337	2 786 790	22 824 592	25 611 382	38 108 719
<b>TOTAL</b>	<b>52 894 007 \$</b>	<b>179 393 341 \$</b>	<b>232 287 348 \$</b>	<b>4 629 739 \$</b>	<b>104 553 812 \$</b>	<b>109 183 551 \$</b>	<b>341 470 899 \$</b>



## Annexe A.1 DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPENSES EN ÉDUCATION, 2005-2006

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE	Langue de la minorité			Langue seconde			TOTAL		
	Fédéral \$	Provincial %	Fédéral \$	Provincial \$	Fédéral %	Provincial \$	Fédéral \$	Provincial %	Fédéral \$
<b>FONDS RÉGULIERS</b>									
Élaboration et développement de programme	25 100 817	14.0 %	29 997 370	14 180 405	13.9 %	19 405 560	39 281 222	14.0 %	49 402 930
Appui à l'enseignement	68 081 139	38.0 %	249 925 563	37 091 398	36.3 %	218 177 987	105 172 537	37.4 %	468 103 550
Formation et perfectionnement des enseignants	3 692 148	2.1 %	5 600 875	1 815 527	1.8 %	2 408 395	5 507 675	2.0 %	8 009 270
Appui aux étudiants	3 424 161	1.9 %	2 256 833	1 993 699	2.0 %	1 286 666	5 417 860	1.9 %	3 543 499
Autres catégories de dépenses	7 067 506	3.9 %	6 223 506	0	0.0 %	0	7 067 506	2.5 %	6 223 506
<b>Total partiel</b>	<b>107 365 771</b>	<b>59.8 %</b>	<b>294 004 147</b>	<b>55 081 029</b>	<b>53.9 %</b>	<b>241 278 608</b>	<b>162 446 800</b>	<b>57.7 %</b>	<b>535 282 755</b>
<b>STRATÉGIES ADDITIONNELLES - LANGUE DE LA MINORITÉ</b>									
Promotion de l'accès et intégration	12 455 267	6.9 %	12 904 991				12 455 267	4.4 %	12 904 991
Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire	33 081 881	18.4 %	41 253 525				33 081 881	11.7 %	41 253 525
Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement	4 912 064	2.7 %	7 415 105				4 912 064	1.7 %	7 415 105
Amélioration de l'accès à des études postsecondaires	17 026 406	9.5 %	9 623 213				17 026 406	6.0 %	9 623 213
Promotion de la recherche sur l'enseignement en milieu minoritaire et la diffusion du savoir	298 250	0.2 %	251 250				298 250	0.1 %	251 250
<b>Total partiel</b>	<b>67 773 868</b>	<b>37.8 %</b>	<b>71 448 084</b>				<b>67 773 868</b>	<b>24.1 %</b>	<b>71 448 084</b>
<b>STRATÉGIES ADDITIONNELLES - LANGUE SECONDE</b>									
Amélioration des programmes de langue seconde de base	14 003 859	13.7 %	21 021 763	14 003 859	13.7 %	21 021 763	14 003 859	5.0 %	21 021 763
Relance des programmes d'immersion	3 403 953	3.3 %	2 921 235	3 403 953	3.3 %	2 921 235	3 403 953	1.2 %	2 921 235
Recrutement et formation des enseignants	1 008 925	1.0 %	871 785	1 008 925	1.0 %	871 785	1 008 925	0.4 %	871 785
Poursuite des apprentissages au postsecondaire	6 487 489	6.3 %	438 150	6 487 489	6.3 %	438 150	6 487 489	2.3 %	6 840 154
Promotion de la recherche sur l'enseignement du français et de l'anglais langue seconde	433 350	0.4 %	32 093 087	433 350	0.4 %	32 093 087	433 350	0.2 %	438 150
<b>Total partiel</b>	<b>25 337 576</b>	<b>24.8 %</b>	<b>241 278 608</b>	<b>25 337 576</b>	<b>24.8 %</b>	<b>241 278 608</b>	<b>25 337 576</b>	<b>9.0 %</b>	<b>32 093 087</b>
<b>Total partiel - Collaboration intergouvernementale</b>	<b>175 139 639</b>	<b>97.6 %</b>	<b>365 452 231</b>	<b>80 418 605</b>	<b>78.7 %</b>	<b>273 371 695</b>	<b>255 558 244</b>	<b>90.8 %</b>	<b>638 823 926</b>
<b>PROGRAMMES NATIONAUX</b>									
Explore et Destination Clic (Bourses)	572 223	0.3 %	0	14 494 277	14.2 %	0	15 066 500	5.4 %	0
Odysée et Accent (Moniteurs)	2 491 479	1.4 %	0	6 736 221	6.6 %	0	9 227 700	3.3 %	0
<b>COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL</b>									
Appui à l'enseignement	1 190 000	0.7 %	0	533 745	0.5 %	0	1 723 745	0.6 %	0
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>179 393 341</b>	<b>100 %</b>	<b>365 452 231</b>	<b>102 182 848</b>	<b>100 %</b>	<b>273 371 695</b>	<b>281 576 189</b>	<b>100 %</b>	<b>638 823 926</b>

# Annexe A.11

## PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

### RÉSULTATS VISÉS ET VOLETS DE PROGRAMME

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES
<p>Objectif : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.</p>	<p>Objectif : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>
<b>RÉSULTATS VISÉS</b>	<b>RÉSULTATS VISÉS</b>
<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Les membres des communautés minoritaires :<ul style="list-style-type: none"><li>– ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu;</li><li>– ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités;</li><li>– améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme.</li></ul></li><li>■ Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.</li></ul> <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada est assurée.</li><li>■ La cohésion sociale au Canada est renforcée.</li></ul>	<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes :<ul style="list-style-type: none"><li>– ont une connaissance pratique des deux langues officielles;</li><li>– ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique;</li><li>– acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne.</li></ul></li><li>■ Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine.</li><li>■ De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions.</li></ul> <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le Canada est reconnu comme pays officiellement bilingue ici et dans le monde.</li><li>■ L'ensemble des Canadiens et des Canadiennes reconnaissent et appuient la dualité linguistique.</li><li>■ La cohésion sociale au Canada est renforcée.</li></ul>
<b>DEUX VOLETS DE PROGRAMME</b>	<b>DEUX VOLETS DE PROGRAMME</b>
<p>Vie communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Collaboration avec le secteur communautaire</li><li>■ Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité</li><li>■ Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle</li><li>■ Jeunesse Canada au travail</li></ul> <p>Éducation dans la langue de la minorité</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Collaboration intergouvernementale</li><li>■ Collaboration avec le secteur non gouvernemental</li></ul>	<p>Promotion de la dualité linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Appréciation et rapprochement<ul style="list-style-type: none"><li>– Collaboration en matière de promotion</li><li>– Appui à l'innovation</li></ul></li><li>■ Capacité bilingue<ul style="list-style-type: none"><li>– Appui à l'interprétation et à la traduction</li><li>– Appui à l'innovation</li></ul></li></ul> <p>Apprentissage de la langue seconde</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Collaboration intergouvernementale</li><li>■ Collaboration avec le secteur non gouvernemental</li><li>■ Jeunesse Canada au travail</li></ul>
<b>AUTRES INTERVENTIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Coordination de l'engagement fédéral</li><li>■ Recherche</li><li>■ Gestion des programmes</li></ul>	